

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 16 septembre 2011

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 10 août 1984 portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense à certaines autorités militaires en matière de participation des armées à des activités ne relevant pas directement de leurs missions spécifiques.

Du 28 juin 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 10 août 1984 portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense à certaines autorités militaires en matière de participation des armées à des activités ne relevant pas directement de leurs missions spécifiques.

Du 28 juin 2011

NOR D E F D 1 1 1 7 7 9 2 A

Texte modifié :

Arrêté du 10 août 1984 (BOC, p. 5052 ; BOEM 450.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 152 du 2 juillet 2011, texte n° 5 ; signalé au BOC 38/2011.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3223-48. ;

Vu le décret n° 83-927 du 21 octobre 1983 modifié fixant les conditions de remboursement de certaines dépenses supportées par les armées ;

Vu l'arrêté du 10 août 1984 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de la défense à certaines autorités militaires en matière de participation des armées à des activités ne relevant pas directement de leurs missions spécifiques,

Arrête :

Art. 1er. Le huitième alinéa de l'article 1er. de l'arrêté du 10 août 1984 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« - les commandants d'arrondissement maritime ; ».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 juin 2011.

Gérard LONGUET.